

 Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale	Championnat Interclubs Badminton Centre-Val de Loire Amendes, bonus et pénalités sportives	Annexe 2 Adoption : 16/09/2022 Entrée en vigueur : 01/06/2025 Validité : Saison 2025/2026 Nombre de pages : 2
---	--	--

1. Amendes

Forfait général ou désistement tardif d'une équipe	500€
Désistement d'un organisateur	200€
Forfait d'une équipe sur une journée	300€
Absence d'arbitre sur une journée de la saison régulière en Régionale 1	100€
Absence de GEO ou bénévole à une table de marque	100€
Absence d'arbitre lors de la phase finale	200€
Non-respect de l'engagement juge-arbitre « équipe »	200€
Non-respect des clauses des articles 5.1.1 et 5.1.2 (défaut de JA, d'arbitre, GEO ou DAB)	300€
Retard dans la transmission de la déclaration de présence	75€
Retard dans la transmission de la composition d'équipe	75€
Retard dans l'envoi du fichier de résultat après la journée	75€
Retard dans l'envoi des résultats papiers et/ou dossier incomplet et/ou document illisible	75€
Défaut d'organisation (pas de sonorisation, manque bénévole, absence de buvette,...)	50€

2. Bonus financier

Présence chaises d'arbitre (4 minimum) sur une journée en Régionale 1	50€
--	-----

3. Pénalités sportives

Forfait général	→ interdiction de remontée d'une ou plusieurs saisons
Désistement tardif	→ interdiction de remontée d'une saison
Joueur non en règle (article 7)	→ un point de pénalité au classement général → matchs où le joueur a été aligné perdus par forfait → le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres
Joueur disputant un interclubs à l'étranger (article 6.1.2)	→ rencontres où le joueur a été aligné perdus par forfait : 0-8, 0-16, 0-336 (ou sur le score en cohérence avec le système de comptage de points appliqué conformément à l'article 1.1.9 du règlement) → une vérification sera possible jusqu'aux phases finales



**Championnat Interclubs
Badminton Centre-Val de Loire**
Amendes, bonus et pénalités
sportives

Annexe 2
Adoption : 16/09/2022
Entrée en vigueur : 01/06/2025
Validité : Saison 2025/2026
Nombre de pages : 2

- la sanction s'applique à partir de la date de la première infraction constatée
- le joueur sera suspendu pour le reste de la saison d'interclubs

Erreur de hiérarchie

- un point de pénalité au classement général

Match non joué (sauf à la suite d'une blessure, voir article 16.1.6)

- un point de pénalité au classement général

Non-participation d'une équipe sur une rencontre

- rencontre perdue par forfait 0-8, 0-16, 0-336 (ou sur le score en cohérence avec le système de comptage de points appliqué conformément à l'article 1.1.9 du règlement)